

« Ce que nous voulons »

LE PROGRAMME DES CHRETIENS DEMOCRATES FRANCOPHONES POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 18 MAI 2003

*Sur base du projet politique repris ci-dessus et qui fut présenté à plus de 800 membres lors de notre Congrès fondateur du 30 novembre 2002, après de nombreuses discussions citoyennes au cours de nos multiples soirées d'information, après avoir consultés des experts dans tous les domaines et avoir reçu de nombreuses contributions venant de tous les horizons, nous vous proposons dans cette troisième partie le programme du **CDF** pour les élections législatives du 18 mai 2003.*

Ce programme n'est pas un catalogue de bonnes intentions ou de promesses en tous genres. Notre objectif est d'imprimer, à travers quelques choix bien déterminés, les convictions que nous voulons défendre et qui constituent autant d'orientations fortes pour notre société. Nous devons en effet constater qu'aujourd'hui plusieurs initiatives qui pourraient améliorer le quotidien des personnes ou des entreprises sont rejetées a priori pour des raisons idéologiques. Notre ambition est d'identifier et de lever ces verrous idéologiques, afin de permettre, à l'aide de mesures parfois symboliques, le développement d'une société réellement démocratique et respectueuse de la liberté des personnes. Loin d'être dépassées, les valeurs que nous avons proposées dans notre manifeste sont en effet des repères plus nécessaires que jamais dans un monde en mal de sens. Ce sont ces valeurs que nous voulons maintenant traduire en propositions concrètes.

Ces propositions ne sont toutefois que de premiers jalons, qui ne prétendent pas épuiser la réalisation des principes que nous avons mis en avant dans notre manifeste. Mais ces premiers pas ont l'avantage d'être réalisables au présent. Tout projet politique qui prétend à une transformation en profondeur de la société doit en effet concilier une vision à long terme, celle que nous avons exprimée dans notre manifeste, et des propositions concrètes permettant de traduire, dans le court terme et en tenant compte de la situation présente, la réalisation progressive de ces principes.

*A travers l'ensemble des mesures que nous développons dans ce programme, nous mettrons en exergue une valeur particulière qui sera le fil conducteur de notre campagne : la nécessité d'un nouvel **engagement personnel** pour autrui. L'engagement est un chemin privilégié d'accomplissement de chacun et de tous dans une liberté authentique. L'individualisme contemporain, la dilution du lien social, l'insécurité, la violence, l'augmentation des phénomènes d'exclusion, la dislocation de la famille, la solitude : tout cela ne provient-il pas au fond d'un certain désengagement collectif des uns pour les autres ?*

*« **Oser s'engager !** » : tel sera l'appel lancé par le **CDF** à chaque citoyen durant cette campagne électorale.*

*« **Oser s'engager** », cela signifie d'abord **oser être soi-même**. Tandis que l'individualisme contemporain nous pousse au repli dans la sphère privée, osons le débat dans la sphère publique et refusons de nous laisser enfermer dans la pensée unique. Osons être nous-mêmes : le vrai débat démocratique suppose que chacun puisse s'y exprimer tel qu'il est et soit respecté pour ce qu'il est.*

*« Oser s'engager », cela signifie aussi **prendre ses responsabilités** à l'égard de soi-même et d'autrui. Ayons le courage de réaliser que les droits qui nous protègent à juste titre n'impliquent pas que tout nous est dû. Retrouvons le sens d'une solidarité vraie, fondée sur la responsabilité mutuelle des uns à l'égard des autres. Plutôt que d'exiger de la société ce qu'elle devrait faire pour nous, cherchons d'abord à nous prendre en charge nous-mêmes. Plutôt que de nous décharger sur la collectivité des exigences de la solidarité, assumons plutôt nos devoirs de partage et de sollicitude réciproques.*

*« Oser s'engager », c'est encore oser **une politique de long terme**, qui veut aller au fond des choses. Car l'engagement suppose la persévérance. Le **CDF** s'adresse à ceux qui refusent la politique de l'immédiat et du court terme, à ceux qui osent une politique de long terme. C'est la condition d'une action en profondeur réellement efficace. C'est pourquoi voter pour le **CDF** sera un vote réellement nécessaire et utile pour tous ceux qui partagent nos visions. L'argument du vote utile n'est-il pas sinon une forme de désengagement par lequel... ce que l'on souhaite vraiment finit par ne jamais arriver ?*

Osons donc nous engager pour un monde plus vrai, pour une démocratie de qualité, pour une plus grande liberté et une plus grande responsabilité, pour un meilleur respect de chaque personne. Cet appel à l'engagement traversera l'ensemble de notre programme, qui s'articule autour des axes suivants :

- 1. **Oser s'engager pour la vie***
- 2. **Oser s'engager pour la famille***
- 3. **Oser s'engager pour l'éducation***
- 4. **Oser s'engager pour une économie dynamique et un travail pour tous***
- 5. **Oser s'engager pour la santé de tous***
- 6. **Oser s'engager pour la sécurité et la justice pour tous***
- 7. **Oser s'engager pour la démocratie***
- 8. **Oser s'engager pour un fédéralisme d'union***
- 9. **Oser s'engager pour un développement responsable***
- 10. **Oser s'engager pour une mondialisation positive***

1. Oser s'engager pour la vie

Oser s'engager pour autrui, cela suppose tout d'abord d'oser s'engager pour le respect de la dignité de chaque être humain. L'égalité de tous les êtres humains est en effet le fondement-même de toute démocratie. Or aujourd'hui comme à chaque période de l'histoire où l'homme a voulu asservir d'autres hommes, cette égale dignité de tous est déniée à certains êtres humains. C'est pourquoi, l'engagement pour le respect de la dignité humaine implique aujourd'hui avant tout de **miser sur la vie**.

Pour le **CDF**, s'engager pour la vie signifie tout d'abord de :

1. Refuser toute tentative « d'instrumentalisation » d'une partie du corps humain ainsi que les programmes de recherche qui, sous d'hypothétiques espérances, créent de graves problèmes éthiques en portant atteinte à la dignité humaine. Le **CDF** s'oppose à toute expérimentation sur l'embryon humain ainsi qu'à toute forme de clonage. Une fin, même bonne, ne justifie pas l'usage de moyens qui portent atteinte à la dignité humaine.
2. Promouvoir la recherche sur les cellules souches adultes qui, tout en respectant la dignité humaine, laisse entrevoir davantage d'avancées thérapeutiques que la recherche sur les cellules souches embryonnaires.
3. Prévenir et encadrer les situations de détresse familiale qui conduisent à une demande d'avortement par :
 - *la promotion d'une éducation sexuelle qui intègre la dimension de l'amour, notamment du respect, de l'engagement, de la fidélité et des responsabilités parentales.*
 - *le développement des structures de soutien aux situations de détresse familiales et conjugales.*
4. Lutter contre toutes les formes d'assuétudes qui dégradent l'existence humaine, voire menacent la vie tout simplement : la drogue, l'alcool, le tabac,... A cette fin le **CDF** propose d'accroître la prévention et le rôle des acteurs de première ligne. Le **CDF** souhaite en cette matière protéger les jeunes contre eux-mêmes et s'oppose à toute lâcheté éducative, afin de soutenir des réponses plus adéquates à la détresse des jeunes. C'est pourquoi, le **CDF** demande l'abrogation de la loi dépénalisant l'usage du cannabis.
5. Renforcer la lutte contre la traite des êtres humains et l'exploitation des enfants, notamment par le soutien aux associations actives dans le domaine de la protection des victimes de réseaux de prostitution.
6. Donner une vraie place dans notre société aux personnes invalides ou handicapées, notamment en leur rendant leur droit au travail et en renforçant la mission d'intégration sociale des ateliers protégés.
7. Favoriser et soutenir financièrement les initiatives privées ou associatives visant à assister les familles ou personnes en difficultés qui souhaitent rester chez elles plutôt que d'être placées en institutions (handicapés, personnes âgées...).

8. Répondre à la détresse exprimée par la demande d'euthanasie en garantissant à chacun l'accès à une fin de vie digne grâce au développement des soins palliatifs, tant en milieu hospitaliers qu'à domicile.
9. Garantir le respect absolu de la liberté de conscience des acteurs et des institutions de santé concernant l'application des législations qui portent atteinte au respect de la vie humaine.

Miser sur la vie signifie aussi de garantir à chacun les conditions d'existence minimales nécessaires à un épanouissement humain harmonieux. A cet égard, le **CDF** s'engage à promouvoir le respect des droits suivants qui feront l'objet de mesures spécifiques dans les chapitres les concernant :

- **Le droit à l'enseignement** : tout enfant doit pouvoir bénéficier d'un droit égal d'accès à un enseignement de qualité. Pour le **CDF**, l'enseignement obligatoire doit être réellement gratuit pour tous, tant dans le réseau libre que dans le réseau officiel.
- **Le droit au travail rémunéré** : le travail étant un des lieux essentiels d'épanouissement personnel et d'insertion sociale, nul ne peut en être exclu. En contrepartie, ce droit signifie aussi que chacun doit apporter, dans la mesure de ses possibilités, sa contribution au développement de la société.
- **Le droit au logement** : la garantie d'un domicile fixe est le point d'ancrage indispensable à tout épanouissement personnel.
- **Le droit aux soins de santé** : la santé est un des biens humains les plus précieux. L'accès à des soins de qualité pour tous doit être garanti.
- **Le droit à la justice** : tout Etat de droit se doit de faire respecter la loi et de garantir à tous l'accès à la justice.

Toutefois, le **CDF** insiste sur le fait qu'il ne peut y avoir de droits sans devoirs corrélatifs. C'est pourquoi, les droits ici garantis seront mis en œuvre dans la perspective de la confiance aux personnes et de leur responsabilisation croissante, et non d'une assistance dévalorisante.

2. Oser s'engager pour la famille

La famille est le creuset de l'épanouissement et de la croissance de tout être humain. Elle arrive en tête de tous les sondages sur les valeurs. Pourtant, en matière de politique familiale, la Belgique est à la traîne de plusieurs pays européens. Le **CDF** entend donc œuvrer à la promotion d'une politique familiale qui reconnaît la famille comme le socle de la société.

Une telle politique doit permettre à toutes les familles de mieux assumer le rôle qui est le leur et en premier lieu dans l'éducation des enfants. La politique familiale du **CDF** veillera donc à être attentive à la diversité des situations familiales actuelles.

Cependant, cette égalité de traitement ne signifie pas que toutes les formes de familles puissent être élevées au rang de modèle. Au contraire, il est urgent de revaloriser la famille fondée sur le mariage d'un homme et d'une femme comme étant le meilleur gage de l'épanouissement et du développement harmonieux des enfants.

Pour donner à la famille toute la place qu'elle mérite, le **CDF** veut :

10. A l'image de ce qui se fait par exemple en Allemagne et au Luxembourg, instaurer une allocation éducation-formation qui permettra à la mère ou au père qui le souhaite de se consacrer à l'éducation de ses enfants. Cette allocation éducation-formation permettra à un plus grand nombre de parents d'effectuer un choix aujourd'hui réservé aux plus nantis. Elle favorisera en outre la reconnaissance de l'éducation des enfants comme un travail et un investissement à part entière, nécessaire au développement harmonieux de la société.

- *Tout parent d'un enfant de moins de 3 ans, non confié à une crèche, pourra percevoir une allocation mensuelle, non cumulable avec d'autres revenus professionnels ou allocations de chômage.*
- *La moitié de cette allocation sera perçue pour la période couvrant l'âge de 3 à 18 ans, non cumulable avec les revenus d'une activité professionnelle supérieure à un mi-temps.*
- *La totalité de l'allocation sera garantie aux parents d'un enfant handicapé.*
- *La perception de l'allocation éducation-formation ouvrira le droit à la sécurité sociale et à la pension.*
- *Le coût de cette mesure sera en grande partie financé par l'économie des subsides destinés à la création de nouvelles crèches ainsi que par le transfert des revenus de remplacement éventuels vers l'allocation éducation-formation. Loin de menacer l'avenir des crèches ou des gardiennes, cette mesure apportera une réponse à une demande sans cesse croissante à laquelle on ne peut aujourd'hui faire face.*
- *Les bénéficiaires de l'allocation éducation-formation auront gratuitement accès aux formations offertes aux personnes en recherche d'emploi, afin de faciliter leur réinsertion sur le marché du travail.*

11. Garantir l'égalité des conditions de retour sur le marché de l'emploi des bénéficiaires de l'allocation éducation-formation et des autres travailleurs ou allocataires sociaux.

12. Instaurer un quotient conjugal intégral dans la perspective de la réalisation à terme d'un quotient familial permettant de mener une véritable politique familiale, à l'instar de ce qui se fait dans plusieurs pays voisins comme la France, le Luxembourg et l'Allemagne.

13. Favoriser l'accès au logement pour toutes les familles par :

- *la lutte contre tout clientélisme dans le logement social : l'attribution des logements doit se faire sur la base de critères objectifs fondés sur la prise en compte des réalités sociales et familiales ;*
- *une gestion plus équitable du logement social, qui tiennent compte de l'évolution des situations familiales et financières des bénéficiaires ;*
- *la taxation des immeubles laissés à l'abandon. Le logement devenant une denrée rare, l'abandon volontaire d'immeubles est en effet intolérable ;*
- *le développement de baux à réhabilitation, susceptibles de favoriser la transition du logement public vers le logement privé. Ces baux sont un partenariat entre locataires, propriétaires et pouvoirs publics. Ils permettent de lutter contre les chancres urbains et d'offrir sur le marché un grand nombre de logements à rénover. La formule prévoit le soutien des pouvoirs publics aux locataires pour la rénovation des immeubles abandonnés et permet aux propriétaires de toucher un loyer plutôt que de payer la taxe sur les immeubles à l'abandon ;*
- *le développement des baux conventionnés ;*
- *l'octroi d'emprunts hypothécaires à taux réduits pour les revenus modestes.*

14. Protéger l'épargne quotidienne des familles en supprimant les droits de succession selon les modalités suivantes :

- *suppression des droits de succession entre conjoints (perception différée au décès du conjoint survivant) ;*
- *suppression des droits de succession sur le logement principal transmis en ligne directe. Cette mesure protège le logement familial et évite que celui-ci ne doive être vendu pour payer les droits de succession ;*
- *suppression des droits de succession sur l'entreprise familiale en vue de favoriser sa pérennité.*

15. Soumettre aux règles de l'expropriation toute mesure ayant pour effet de réduire la valeur d'un patrimoine immobilier.

16. Égaliser le montant des allocations familiales versées aux indépendants et aux salariés et aligner la pension des indépendants sur les minima accordés aux salariés.

17. Garantir une juste pension pour tous par le renforcement d'un système à 3 piliers : répartition, contribution fixe de l'employeur (capitalisation), contribution variable de l'employé (capitalisation).

18. Supprimer le plafonnement des revenus professionnels complémentaires des personnes pensionnées.

3. Oser s'engager pour l'éducation

Comme le rappelait dernièrement les associations de parents de l'ensemble du pays, la situation de notre enseignement est très préoccupante. En particulier, l'enquête « Pisa 2000 » réalisée par l'OCDE a révélé que l'enseignement de la Communauté française cumule le double écueil d'être à la fois un des plus chers des pays industrialisés tout en étant à la traîne de ceux-ci en terme de résultats ou du nombre d'échecs.

Pour le **CDF**, les difficultés de l'école ne sont pas seulement financières mais relèvent aussi des conceptions pédagogiques et de la philosophie de l'éducation qui animent l'école depuis une trentaine d'années. A cet égard, il faut bien constater que le passage à l'enseignement rénové et la mise en œuvre des multiples réformes qui ont secoué l'école ne parviennent pas à tenir leur promesses. En particulier, l'inégalité d'accès à l'enseignement supérieur et la disparité des taux de réussite en fonction de l'origine socio-culturelle sont plus fortes aujourd'hui qu'il y a trente ans.

Pour le **CDF**, la solution ne consiste pas à proposer une réforme de plus qui s'ajouterait à toutes celles qui ont déjà été réalisées, mais plutôt à rendre davantage de liberté aux écoles et aux Pouvoirs Organisateurs. Car l'éducation et la pédagogie requièrent beaucoup de souplesse et une grande capacité d'adaptation. Nous voulons donc que l'administration scolaire fasse davantage confiance aux enseignants et aussi aux parents qui sont les premiers éducateurs de leurs enfants.

Plutôt que de diriger l'école par le haut, en misant sur les « gourous de la pédagogie » dénoncés par les syndicats de l'enseignement, le **CDF** souhaite au contraire miser d'abord sur les enseignants – qui sont sur le terrain –, en partenariat avec les parents, en rendant aux écoles et aux Pouvoirs Organisateurs la liberté, l'autonomie et l'autorité que la loi leur garantit mais qui sont de moins en moins assurées dans les faits.

Dès lors, afin de rétablir un enseignement de qualité pour tous, qui revalorise l'autorité des parents et des enseignants, le **CDF** veut :

19. Recentrer l'école sur sa mission première d'instruction et d'éducation en favorisant la diversité des méthodes pédagogiques afin de mieux répondre aux besoins des élèves.

20. Remédier à l'éclatement des savoirs et de la formation

- *en renforçant la cohérence des matières enseignées ;*
- *en simplifiant les parcours scolaires ;*
- *en réduisant le nombre des options.*

21. Instaurer un système d'évaluation externe susceptible de favoriser :

- *une amélioration de la relation pédagogique : le professeur est le co-équipier de l'élève et non son juge ou un obstacle en lui-même ;*
- *une stimulation à la liberté pédagogique : l'État définit les objectifs à atteindre, l'école s'organise pour permettre à ses élèves d'y parvenir ;*
- *une évaluation objective pour tous les élèves, soumis à une même épreuve.*

22. Améliorer l'apprentissage des langues en favorisant la mise en place de classes

d'immersion linguistique.

- 23.Revaloriser les filières d'apprentissage technique et professionnel grâce au développement de partenariats avec les entreprises.
- 24.Lutter contre la violence à l'école, tant à l'égard des enseignants que des élèves entre eux :
 - *en encourageant les institutions scolaires et les corps enseignants à mettre en œuvre des politiques éducatives qui suscitent le respect de l'autorité ;*
 - *en luttant contre la banalisation de la violence (physique, sexuelle,...) dans les programmes de télévision ou sur Internet.*
- 25.Préserver la santé physique et morale des adolescents en interdisant la vente de tabac et d'alcool aux adolescents de moins de 16 ans, ainsi que la publicité sur ces produits, et en abrogeant la loi dépénalisant l'usage du cannabis.
- 26.Favoriser la constitution d'équipes pédagogiques unies par un même projet éducatif. Dans ce but, permettre à tout enseignant qui le souhaite de remplacer l'actuel statut par un contrat à durée indéterminée assorti d'une augmentation salariale revalorisant sa fonction et favorisant l'évolution de carrière sur base des mérites pédagogiques.
- 27.Favoriser l'autonomie des pouvoirs organisateurs et des structures locales, tant dans l'enseignement libre qu'officiel. La formation de macro-entités scolaires est en effet préjudiciable aux relations de proximité nécessaires à toute structure éducative.
- 28.Défendre résolument le réseau d'enseignement libre, garant du libre choix des parents en matière d'éducation. Renforcer cette liberté de l'enseignement en assurant la gratuité dans tout l'enseignement obligatoire et en exigeant le respect absolu du principe d'égalité « un enfant = un enfant ».
- 29.Financer et permettre l'accueil extra-scolaire de façon égale dans les différents réseaux d'enseignement.
- 30.Supprimer l'obligation de mixité dans les écoles, qui porte atteinte au principe de la liberté d'enseignement.
- 31.Favoriser le développement des activités artistiques et sportives dans le contexte para-scolaire, en partenariat avec les académies et clubs de sport.
- 32.Assurer le refinancement des établissements d'enseignement supérieur, universitaire et non-universitaires, ainsi que de la recherche fondamentale, la Belgique étant à la traîne des pays européen en ce domaine.
- 33.Remplacer tout numerus clausus en cours ou en fin d'études supérieures par un examen d'entrée pour les formations où cela s'avère nécessaire.

4. Oser s'engager pour une économie dynamique et un travail pour tous

La dégradation de la situation économique de la Wallonie et de Bruxelles, et du marché de l'emploi en particulier, appelle un sursaut et un changement d'attitude face à la question du chômage et du soutien aux activités entrepreneuriales. L'engagement dans la vie active doit en effet devenir un droit et une responsabilité pour tous.

Pour le **CDF**, l'économie doit être au service de l'épanouissement de la personne. C'est pourquoi l'accès de tous à une activité professionnelle est notre objectif premier. Défini comme toute activité humaine par laquelle l'homme se met au service de la société, le travail est en effet le moyen essentiel de se rendre utile aux autres et de devenir acteur dans la société. Néanmoins, s'il est permis de parler de droit au travail, il convient aussi de rappeler que chacun est appelé à contribuer, selon ses possibilités, au développement de la société. Car chacun a son rôle à jouer pour le bien de tous.

En vue de dynamiser le marché de l'emploi, le **CDF** entend tout d'abord miser sur l'esprit d'entreprise et supprimer les freins au développement de l'activité économique. Le développement des entreprises est en effet le seul moyen de porter remède de façon structurelle à la question du chômage.

Par ailleurs, le **CDF** souhaite que le rôle de l'État face au sous-emploi dépasse la seule gestion des allocations de chômage pour s'inscrire dans le soutien au développement d'entreprises à finalité sociale, susceptibles d'assurer une offre d'emploi subsidiaire.

C'est pourquoi, en vue de tendre vers une société dans laquelle le travail pour tous devient une réalité, le **CDF** veut :

34. Relancer l'emploi par un abaissement du coût du travail grâce à la réduction des charges patronales selon les modalités suivantes :

- *réinvestir les aides aux entreprises dans la réduction linéaires des charges sociales ;*
- *accorder à toute entreprise un crédit de 5% sur les charges patronales permettant d'engager durant une période de trois ans du personnel supplémentaire exonéré de charges sociales à concurrence de ce crédit. L'intérêt de la mesure, outre son caractère volontaire, est de concerner tous les types d'emplois et de travailleurs.*
- *permettre la prestation d'heures supplémentaires rémunérées, plafonnées à 15% du temps de travail et exonérées de toutes charges sociales. L'avantage de la mesure est d'augmenter la rémunération du travailleur sans coût supplémentaire pour l'employeur, ni menace sur l'emploi existant ou le budget de la sécurité sociale. Au contraire, la relance économique consécutive est créatrice d'emploi. Parallèlement, le partage du temps de travail sur base volontaire (pause-carrière, temps partiel), doit être favorisé.*
- *exonérer totalement de cotisations ONSS, pour une durée d'un an, tout indépendant ou PME qui crée ses deux premiers emplois.*
- *accorder des diminutions ciblées aux TPE et PME, entreprises à haute densité de main d'œuvre et qui constituent l'essentiel du tissu économique*

belge.

- *plafonner les cotisations de sécurités sociales, à l'instar de ce qui est pratiqué dans les pays voisins.*

35. Simplifier et réduire les charges administratives qui pèsent sur tous les créateurs d'emplois en instaurant un guichet administratif unique de l'entreprise.

36. Renforcer le climat de confiance et de dialogue entre le monde économique et politique par la mise en place de pôles de concertation similaires à ceux qui existent dans le cadre européen.

37. Permettre la déduction fiscale, à concurrence de 75 %, du coût de la main d'œuvre pour tout travail effectué :

- *dans le cadre d'aide à domicile (personnel à domicile, aide soignante, aide familiale,...) ;*
- *dans le cadre des prestations d'entretien et de rénovation du logement appartenant à des particuliers (corps de métiers, rénovation, peinture, jardinage,...).*

38. Favoriser le développement des entreprises à finalité sociale, partenaires des CPAS, dans le double but de répondre à la demande importante d'aides à domicile et de servir de rampe de lancement aux demandeurs d'emploi.

39. Assortir l'octroi des allocations de chômage aux personnes sans emploi depuis plus de six mois à l'obligation de suivre une formation continuée permettant d'augmenter les capacités d'insertion dans le monde du travail.

5. Oser s'engager pour la santé de tous

L'accès à des soins de santé de qualité doit être un droit pour tous. Mais l'augmentation constante de la demande en soins de santé, essentiellement due au vieillissement de la population, entraîne un accroissement des coûts de la santé plus rapide que celui de la richesse du pays, mesurée par le PIB. Cette situation nécessite d'incessants ajustements budgétaires, dont la charge est de plus en plus souvent supportée par les patients et les professionnels de la santé.

Ces ajustements et soubresauts continuels conduisent progressivement au développement d'une *médecine administrative* qui prend le pas sur une *médecine à visage humain*. Les effets de cette évolution pour les patients sont notamment :

- *une baisse de la qualité des soins liée à l'inflation administrative ;*
- *une augmentation des coûts qui met en péril l'accès à la santé pour tous ;*
- *un manque de coordination autour du patient, dépossédé de son devenir et réduit à l'état d'objet et non de sujet de soin.*

Pour les professionnels de la santé, les effets de cette évolution sont :

- *la démotivation généralisée dans les professions de la santé ;*
- *le découragement de l'investissement personnel ;*
- *la dévalorisation des professions de la santé liée à la sous-estimation des compétences scientifiques et humaines des praticiens ;*
- *l'encouragement à la surconsommation / surprescription d'actes techniques dans le but de maintenir une rémunération ou une rentabilité suffisantes ;*
- *le frein aux approches multidisciplinaires ;*
- *la surcharge administrative imposée aux professionnels de la santé.*

Pour éviter ces effets négatifs, pour promouvoir une médecine à visage humain au service de tous et garantir un accès égal à des soins de santé de qualité, il faut assurer un équilibre à long terme entre la croissance des besoins médicaux et leur financement. Pour cela, le **CDF** estime qu'une réforme en profondeur du système des soins de santé est nécessaire et veut :

40. Garantir au patient le libre choix en matière de soins de santé, y compris pour ceux qui émargent au CPAS.
41. Revaloriser la médecine de première ligne et le rôle du médecin de famille comme pivot de la dispense des soins et de la prescription médicale.
42. Adapter la formation médicale à cette responsabilisation nécessaire de la première ligne.
43. Encourager les soins à domicile (infirmiers, kinés, assistants sociaux, bénévoles, famille,...) et soutenir l'adaptation structurelle du domicile en substitution au placement et sous la coordination du médecin traitant.
44. Utiliser les « profils » non pour le contrôle et la sanction des prescripteurs mais comme élément de comparaison, d'analyse et d'identification de pistes

d'amélioration au sein des GLEM (Groupement locaux d'échanges médicaux).

45. Responsabiliser les différents acteurs de la filière des soins de santé par une concertation multidisciplinaire accrue.
46. Distinguer et revaloriser l'acte intellectuel par rapport à l'acte technique, sur base d'une nouvelle nomenclature.
47. Permettre à la kinésithérapie de remplir le rôle préventif et curatif qui est le sien, en remplaçant la réforme de la nomenclature basée sur la définition de catégories de pathologies, par une nouvelle nomenclature régulièrement mise à jour basée sur les actes de kinésithérapie.
48. Financer le matériel médico-technique lourd sur base des coûts fixes plutôt que des coûts variables.
49. Assurer une meilleure séparation des rôles et prérogatives entre les pouvoirs politiques et le gestionnaire des établissements de soins, premier acteur de l'optimisation des soins hospitaliers.
50. Accroître la liberté d'organisation et l'autonomie de gestion des institutions de soins en vue de mieux répondre aux besoins réels des bénéficiaires et de permettre les innovations.
51. Renforcer le rôle de l'Europe pour le contrôle des prix des médicaments.
52. Transférer aux mutuelles, avec responsabilisation financière, la gestion du système d'assurance des soins de santé géré actuellement par l'INAMI, celui-ci conservant son rôle de garant d'une couverture médicale pour tous.
53. Affecter une partie de l'économie résultant de cette réorganisation à l'augmentation de l'enveloppe disponible pour les soins.
54. Exiger un engagement des établissements de soins et des acteurs dans la « démarche qualité ».

6. Oser s'engager pour la sécurité et la justice pour tous

L'État est le garant du bien commun. A cet effet, sa première mission est de garantir la sécurité des personnes et des biens. Il doit aussi assurer les conditions de justice économique et sociale nécessaires au fonctionnement d'un marché équitable. Son rôle s'apparente ainsi à celui d'organisateur et d'arbitre de la vie en société.

A cet égard, si l'on peut se réjouir du rôle que la Belgique veut jouer pour la démocratie, la défense des droits de l'homme et la lutte contre l'injustice dans le monde, n'est-il pas opportun de rappeler qu'avant de se faire universel donneur de leçons, l'État belge devrait avant tout assurer la sécurité et la justice... chez lui ?

Il nous semble extrêmement préoccupant que dans les matières qui concernent la sécurité et la justice, certaines autorités publiques estiment devoir faire appel à des sociétés privées pour pallier les défaillances de l'Etat. Ou que celui-ci en soit réduit à demander à l'armée ou aux administrations communales de jouer un rôle qui n'est pas le leur, en raison des insuffisances de la justice ou de la police.

A cet égard, nous devons malheureusement constater que la réforme des polices, qui prétendait garantir une meilleure organisation et plus de proximité des forces de l'ordre, est un échec. De même, le département de la justice, tant décrié lors de la commission Dutroux, n'a pas bénéficié de l'attention indispensable à son efficacité.

Une vraie démocratie suppose que chacun puisse y vivre dans la liberté et la sécurité. Elle exige donc un Etat qui se donne les moyens de faire respecter la règle de droit. Outre la sécurité des personnes et des biens, l'État de droit doit donc aussi garantir une véritable sécurité juridique.

Pour le **CDF**, il est donc indispensable que le rôle de l'Etat soit considérablement renforcé et recentré sur ses missions régaliennes. Dans ce but, le **CDF** veut :

55. Garantir une justice efficace en donnant au pouvoir judiciaire les moyens et l'autonomie de gestion nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

56. Résorber d'urgence l'arriéré judiciaire qui constitue un déni de justice en :

- dotant la justice d'infrastructures performantes et adaptées à l'évolution technologique ;
- remplissant le cadre organique grâce à l'adaptation des exigences linguistiques aux réalités concrètes du terrain ;
- favorisant les régimes de médiation qui permettent de désencombrer les tribunaux.

57. Favoriser l'éducation à la vie civique, préalable indispensable à l'intégration des règles de la vie en commun. Cette éducation devra être renforcée à l'école mais concerne en premier lieu les parents et chaque citoyen, qui doivent pouvoir assumer pour eux-même et leur environnement les responsabilités éducatives et solidaires qui incombent à tous ceux qui désirent vivre dans une société sécurisée. De même l'Etat doit assumer le rôle pédagogique qui est le sien comme

représentant de l'ordre public.

58. Prolonger cette action éducative par la prévention de la délinquance grâce au renforcement d'une police de terrain proche du citoyen (agent de quartier, information dans les écoles,...). En particulier, cette présence policière doit être accentuée dans les zones sensibles et pour les patrouilles de nuit. Cela implique de décharger au maximum les policiers des tâches administratives qui peuvent être confiées à d'autres.
59. Assurer que les infractions à la loi seront effectivement poursuivies. Cela suppose que les cadres de police prévus par la loi soient complets et que les sanctions prévues par la loi soient effectivement appliquées.
60. Raccourcir le délai qui sépare l'interpellation et le jugement, dans le respect absolu des droits de la défense, afin de :
- *réduire le nombre de personnes en détention préventive ;*
 - *donner toute sa force à une sanction qui a d'autant plus de sens qu'elle est proche dans le temps du délit commis ;*
 - *encourager l'efficacité du travail de la police ;*
 - *garantir une meilleure prise en compte des droits de la victime.*
61. Garantir le droit de toute victime à la prise en considération de sa plainte et à la réparation du préjudice subi. A cette fin, des moyens supplémentaires doivent permettre d'accélérer le traitement des dossiers soumis à la commission d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence. De même, le principe d'égalité de traitement entre la victime et l'auteur d'un délit doit être garanti dans les faits.
62. Viser à mieux adapter les sanctions aux faits commis et aux cas particuliers. Privilégier les sanctions assorties de travaux d'utilité publique, susceptibles de conduire l'auteur d'un délit à comprendre les torts qu'il a causés et de favoriser sa réinsertion. Mais à l'inverse, appliquer des sanctions plus fermes pour tous les délits qui portent atteinte aux personnes.
63. Donner à la police et à la justice les moyens indispensables à l'exécution de leur tâches, plutôt que de déléguer à des institutions dont ce n'est pas le rôle et qui n'en ont pas les compétences, une série de tâches que la police ou la justice ne parviennent plus à assurer.

7. Oser s'engager pour la démocratie

Le **CDF** veut s'engager activement dans la défense de la démocratie. Pour nous, ce combat de tous les jours doit se développer dans une double direction :

- *tout d'abord celle de l'engagement pour le respect des institutions et des procédures qui permettent aux citoyens de participer à la gestion de la Cité ;*
- *ensuite, celle de l'engagement pour le respect des valeurs fondatrices de la démocratie : l'égalité de tous les hommes, la dignité de chacun,...*

C'est pourquoi, afin d'œuvrer à la construction d'une démocratie authentique, forte dans ses institutions comme dans ses valeurs fondatrices, le **CDF** veut :

64. Renforcer le pouvoir législatif en vue d'assurer une meilleure cohérence de la législation. Une coordination permanente des textes législatifs doit rendre plus simples et accessibles les règles qui s'imposent à tous et que « nul n'est censé ignorer ».
65. Promouvoir l'engagement citoyen, en invitant tous ceux qui souhaitent participer aux élections comme électeurs ou comme candidats à manifester leur adhésion aux droits et aux devoirs attachés à la citoyenneté par l'acquisition de la nationalité belge.
66. Abaisser l'âge d'éligibilité à 18 ans, afin de l'aligner sur l'âge du droit de vote, ce dernier ne devant en aucun cas être diminué.
67. Revaloriser le sens de la démocratie représentative comme système dans lequel les mandataires sont au service du bien de tous et non les exécutants de leurs partis. Dans ce but, renforcer le droit d'initiative du Parlement et son pouvoir de contrôle de l'exécutif, notamment en favorisant l'indépendance des élus par rapport à leur parti grâce à la suppression totale de l'effet dévolutif de la case de tête ainsi que des suppléances.
68. Revoir la loi de financement des partis politiques et la législation électorale en permettant que les nouvelles listes soutenues par 10 000 citoyens au moins soient traitées sur pied d'égalité avec les autres listes, tant au niveau du financement de leur campagne que dans l'accès aux médias.
69. Instaurer un service civique de 6 mois favorisant la prise de conscience de l'investissement nécessaire de chacun dans une société solidaire.

8. Oser s'engager pour un fédéralisme d'union

Le **CDF** défendra avec détermination l'unité de la Belgique fédérale et le rôle de la monarchie comme garante de cette unité. Nous nous opposons donc à tous ceux qui souhaitent détricoter la Belgique et abandonner le principe de la solidarité nationale. De même qu'à ceux qui préconisent le repli sur soi et s'inscrivent dans une dynamique à rebours de l'évolution mondiale et, en particuliers, de la construction européenne.

C'est pourquoi le **CDF** veut :

70.Revaloriser le rôle la monarchie.

71.Soutenir la ratification de la Convention sur la protection des minorités culturelles.

72.Maintenir l'unité de l'arrondissement Bruxelles-Hal-Vivorde et garantir les facilités accordées constitutionnellement aux francophones de la périphérie.

73.Imposer un stop institutionnel et mettre en place une commission d'évaluation des multiples réformes constitutionnelles avant toute nouvelle modification.

74.Instaurer l'obligation d'une consultation populaire préalable à toute modification de la Constitution en matière institutionnelle.

75.Redéfinir le rôle des provinces et recentrer leurs compétences.

76.Simplifier le mode de fonctionnement des gouvernements en évitant la division excessive des compétences (ex. : santé, enseignement, culture, commerce extérieur).

9. Oser s'engager pour un développement responsable

Le souci de l'environnement a pris, ces dernières décennies, une importance cruciale et justifiée. Alors que l'humanité vivait encore il y a peu dans l'engouement sans réserve pour la technique, elle découvre maintenant que les ressources sont limitées et qu'une exploitation désordonnée et sans frein de la nature menace l'avenir de notre planète et donc de l'homme lui-même. Pollution, saccage, destruction sont des problèmes aigus dans bon nombre de régions du globe. Ils montrent que l'exploitation des ressources terrestres se révèle à long terme dangereuse, inutile et contre-productive si elle n'intègre pas la prise en compte des exigences d'un développement durable. Ainsi l'écologie, qui était originellement la science des espèces naturelles et de leur environnement, est devenue une question économique et politique que nul ne peut plus ignorer.

Cependant, ce souci écologique peut lui-même se révéler dangereux lorsqu'il prend la forme d'une nouvelle doctrine dans laquelle la nature est considérée comme une fin en soi, réduisant l'homme à n'être qu'un instrument de conservation des équilibres naturels. Une telle vision, qui réduit l'homme à une espèce naturelle parmi les autres et dont le développement doit être régulé pour éviter qu'il ne nuise à la « terre-mère », se révèle finalement antihumaniste.

Le **CDF** estime donc que la nature est faite pour l'homme, mais que celui-ci est appelé à la gérer, à la faire fructifier et à la préserver. C'est pourquoi, l'objectif du développement durable de l'humanité est pour nous celui qui intègre la triple dimension de ses exigences économiques, sociales et environnementales.

En vue de promouvoir une écologie qui assure le respect de l'environnement tout en permettant un juste développement économique et social, le **CDF** veut :

77. Responsabiliser le citoyen sur sa capacité individuelle à agir dans le sens du respect ou de la dégradation de l'environnement, par :

- *la conscientisation et l'éducation à l'éco-consommation ;*
- *l'information sur la qualité des produits grâce à la mise sur pied d'organismes indépendants chargés de la délivrance des labels de qualité énergétique*

78. Favoriser les économies d'énergie en améliorant la définition des normes pour éco-construction, éco-rénovation, isolation.

79. Favoriser la recherche et le développement en matière de production et de consommation d'énergie renouvelable ou non polluante : énergie solaire, éolienne, biomasse, diester, fusion nucléaire,...

80. Favoriser la réduction de l'usage des gaz à effets de serre. A cette fin, la commission Ampère ayant mis en évidence l'absence d'alternatives crédibles, il faut maintenir la production électrique via l'énergie nucléaire. Celle-ci seule permettra de :

- *respecter les engagements pris à Kyoto ;*
- *éviter une flambée des coûts de l'électricité liée à l'augmentation des coûts de production ainsi qu'au paiement des droits de polluer négociés à*

Marrakech ;

- *garantir la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la Belgique ;*
- *assurer la pérennité en Belgique d'un savoir-faire et d'un emploi hautement qualifié dans l'usage d'une technologie de pointe ;*
- *garantir la compétitivité des producteurs belges d'électricité dans le contexte de la libéralisation européenne de ce marché.*

81. Développer la recherche sur le traitement des déchets nucléaires.

82. Encourager la production et l'utilisation du bois

- *dans la construction et l'ameublement, chaque m³ de bois façonné contribuant à la lutte contre l'effet de serre ;*
- *comme énergie alternative à l'énergie fossile, cette solution présentant un bilan pratiquement nul en terme d'émission de CO₂.*

83. Supprimer les droits de succession frappant les terres agricoles et forestières. Ces biens ayant une rentabilité extrêmement faibles, l'impôt actuel est une menace directe sur la pérennité des exploitations concernées et défavorise la plantation des essences de longue croissance nécessaires au maintien de la biodiversité.

84. Promouvoir et soutenir le système de certification européen PEFC (Pan European Forest Certification), seul système qui permette à la fois de répondre aux exigences environnementales et à la spécificité de la forêt européenne, belge et wallonne, très parcellisée.

85. Promouvoir un label fondé sur le règlement européen EMAS (Système de Management Environnemental et d'Audit), en vue d'encourager les entreprises qui cherchent à améliorer en continu leurs performances environnementales.

86. Intégrer dans l'octroi des brevets tout le cycle de vie du produit, comprenant l'ensemble des charges écologiques et sociales (son « sac à dos »). Refuser la mise en marché des brevets dont le « sac à dos » est trop élevé.

87. Promouvoir la prise en compte de tous les acteurs de la ruralité et de leurs intérêts spécifiques dans le cadre des politiques de développement rural et de protection de la nature, grâce à :

- *la création d'une cellule où les acteurs ruraux seront réellement et régulièrement entendus sur toute question relative à la mise en œuvre de « Natura 2000 » ;*
- *la consultation de chaque propriétaire concerné par « Natura 2000 », de telle façon que celui-ci puisse décider librement du sort de sa propriété ;*
- *la création de commissions de recours chargées de régler les désaccords entre les parties concernées ;*
- *la prévision de moyens financiers permettant de compenser les frais, manque à gagner ou diminution de la valeur capital des sites concernés par les mesures de protection de l'environnement.*

88. Développer des transports en commun réellement performants, en privilégiant les investissements dans le transports des navetteurs et, chez nous, dans le RER. Par ailleurs, en matière de transport en commun, le **CDF** considère que la priorité doit être donnée à l'utilisateur du service et non à son prestataire. Dès lors, que ce service

soit réalisé par les pouvoirs public, ou par le privé moyennant un cahier des charges déterminé, ou encore par un partenariat privé/public, l'essentiel doit être la qualité, l'efficacité et l'accessibilité du service offert.

10. Oser s'engager pour une mondialisation positive

Tout projet politique se doit aujourd'hui d'inscrire son action dans le contexte de la planète entière. Notre monde est en effet devenu un grand village, la réalité de chaque pays est interdépendante de ce qui se passe ailleurs dans le monde. Un bon nombre de défis actuels ne pourront désormais trouver de solutions que dans une perspective globale, ce qui nécessite des analyses toujours plus complexes, une volonté politique patiente et persévérante, une détermination sans faille dans le projet de construction d'un ordre international plus juste. L'engagement pour une mondialisation positive doit donc affronter un certain nombre de faits qui concernent la planète entière, parmi lesquels on peut relever :

- **Au point de vue social** : l'injuste répartition des bénéfices de la croissance. Malgré une croissance globale positive à l'échelle mondiale, et bien que cette croissance soit importante dans plusieurs pays émergents, il subsiste des poches de pauvreté extrême au sein des 4,6 milliards d'habitants actuels des pays en voie de développement – 75 % de la population mondiale, dont :
 - 850 millions sont analphabètes ;
 - 1400 millions n'ont pas accès à l'eau potable ;
 - 1200 millions vivent avec moins d'un euro par jour ;
 - 2800 millions vivent avec moins de deux euros par jours.

- **Au point de vue économique** : en privilégiant l'économie de marché, les pays occidentaux rassemblés au sein du GATT puis de l'OMC ont voulu développer partout l'initiative et la liberté d'entreprise et lever un obstacle majeur à un commerce mondial par la réduction des droits de douanes. Cet effort, joint aux effets des découvertes technologiques, fait que l'économie de marché a permis de multiplier par 12, au cours du siècle écoulé, le PIB mondial en dollars constants, et qu'au cours des 25 dernières années le pouvoir d'achat s'est multiplié par 4. C'est pourquoi les derniers systèmes communistes adoptent l'économie de marché.

Mais cette croissance et cette liberté, souvent sans contrôle, connaissent des dérives graves. Elles deviennent antisociales quand les marchés de l'argent ne sont pas civilisés. Il en est ainsi quand on privilégie le projet immédiat plutôt que la durée ; quand on préfère la mobilité, même précaire, à la sécurité ; quand on recourt à la bourse plutôt qu'à la banque ; quand les contacts individuels ou le non-droit se substituent à la loi. A ce moment, les entreprises cessent d'être durables et stables. Elles deviennent des composites qui réunissent des partenaires hétéroclites et qui consistent en de simples paquets d'actions destinés à produire des plus-values boursières. Dans ces conditions, les personnes humaines s'effacent pour se réduire à des objets de commerce dans les mains de groupes financiers aux dimensions mondiales et qui échappent au contrôle des États comme à celui des institutions financières internationales.

- **Au point de vue démographique**, nous sommes confrontés aujourd'hui à de graves déséquilibres démographiques. Au cours du 20^e siècle, l'humanité sera passée d'1,5 milliards de vivants à 6 milliards, dont plus de 80 % doivent se partager moins de 20% des richesses produites et vivent dans des conditions d'insécurité tant économique que sociale et politique. L'évolution démographique accroît ce déséquilibre entre les pays du nord et du sud, quand on sait que 90 % des nouveaux-nés naissent dans le sud, tandis que la dénatalité des pays du nord

menace leur stabilité démographique et pose de graves problèmes de vieillissement de population. Ce déséquilibre conduit au problème des migrations, qui a toujours existé, mais qui va prendre des dimensions d'autant plus importantes, posant le problème de l'intégration des migrants au sein de nos populations.

- **Au point de vue environnemental**, depuis plus de quinze ans, une succession de conférences internationales, réunies à l'initiative des organes des Nations-Unies, ne cessent d'attirer l'attention sur le fait qu'un développement durable devient impossible sans une protection de la nature et l'imposition de mesures radicales.
- **Au point de vue culturel**, la multiplication et l'accélération des moyens de communication au cours du dernier quart de siècle ont permis à chacun de devenir immédiatement présent aux événements où qu'ils se présentent et aux autres êtres humains où qu'ils vivent. C'est vrai pour les catastrophes naturelles, politiques ou sociales, mais aussi pour les événements positifs, chaque courant de civilisation pouvant être aujourd'hui relayé dans le monde entier, avec ce qu'il contient d'originalité. Le défi ici est favoriser le développement d'une culture riche de l'addition des différences et non une monoculture mondiale qui conduirait à une nouvelle forme de pensée unique.
- **Au point de vue politique**, la fin de la guerre froide et la chute du mur de Berlin en 1989 ont provoqué le passage progressif d'un monde bipolaire à un monde multipolaire. Mais la construction d'une nouvelle architecture internationale ne va pas sans heurts et la paix est aujourd'hui à nouveau gravement menacée. Le défi qui nous attend est donc celui de la gouvernance mondiale, permettant d'assurer la coexistence pacifique des nations sous l'hégémonie du droit international et non sous celle de l'une ou l'autre grande puissance.

En vue de répondre à ces différents défis, le **CDF** estime que la mondialisation doit être vécue comme un projet positif, visant à l'universalité : la mondialisation ne doit pas exclure mais intégrer, elle ne doit pas diviser mais unir toute la planète. C'est pourquoi il est stérile de s'opposer à la mondialisation. L'enjeu n'est pas de la combattre mais de la maîtriser. La question n'est pas de choisir entre la croissance ou la justice, la concurrence ou la solidarité. Car nous avons besoin des deux. La question est d'intégrer la mondialisation par le marché – qui dégage un potentiel énorme de développement – dans un cadre global de régulation – qui puisse assurer que ce développement soit un développement pour tous, équitable et durable.

En vue de contribuer au développement de cette mondialisation positive, capable d'assumer les différents défis indiqués ci-dessus, le **CDF** propose différentes pistes.

Pour répondre à ces différents défis de la mondialisation, le **CDF** veut :

89. Soutenir activement le développement d'une coopération internationale basée sur une relation de réel partenariat entre États. L'aide à apporter doit aussi viser la stabilisation de l'État de droit, sans lequel il ne peut y avoir aucun développement économique et social durable.

90. Mieux cibler l'aide au développement, basée sur une écoute active des besoins et privilégiant les pays d'Afrique centrale auxquels nous sommes historiquement liés.

91. Annuler progressivement la dette des pays du tiers-monde en liant cette réduction au processus de démocratisation des pays concernés.
92. Porter à 0,7 % du PIB notre effort de coopération au développement, en y associant tous les pouvoirs publics ainsi que l'investissement privé.
93. Organiser une fois tous les deux ans des « Assises de la coopération » où les membres des gouvernements, du Parlement, des mouvements sociaux et des ONG vérifient ensemble si les engagements pris par les Nations-Unies ont été tenus et choisissent les priorités à défendre pour les deux années qui suivent.
94. Prévoir parallèlement aux décisions qui découlent des conférences internationales la signature d'engagements précis, assortis de sanctions en cas de non réalisation des objectifs approuvés. Dans ce but, créer au sein des Etat membres de l'Union européenne une institution juridictionnelle garantissant l'application de ces engagements et sanctions, ou confier cette mission à une institution existante.
95. Instaurer le concept de bien public universel (notamment pour ce qui concerne l'accès à l'eau douce), visant à accorder à chacun la satisfaction des besoins vitaux essentiels, la notion de bien commun primant toujours celle de l'intérêt individuel.
96. Combattre la mondialisation asymétrique du commerce, notamment par la réduction des obstacles douaniers et administratifs aux exportations des pays en développement.
97. Instaurer un « statut mondial du travailleur », garantissant une protection sociale minimale dans l'ensemble des pays du monde.
98. Instaurer un « label social » permettant aux consommateurs d'être informés sur le respect des conditions de travail prévues par le statut du travailleur dans la fabrication du produit.
99. Encourager le développement des micro-crédits, à l'exemple des crédits solidaires initiés par la Grameen-Bank au Bangladesh.
100. Développer le concept d'entreprise citoyenne et la responsabilité sociale des entreprises.
101. Lutter contre le déséquilibre démographique en favorisant le développement des pays du sud comme moyen de régulation de leur natalité et en favorisant la natalité des pays du nord. Le **CDF** s'oppose donc à toute mesure autoritaire visant à imposer aux populations un contrôle artificiel des naissances.
102. Accroître le contrôle sur la détention et le respect des permis d'environnement, en vue de garantir l'application du principe « pollueur-payeur ».
103. Imposer aux propriétaires et transporteurs de marchandises la prise en charge de l'ensemble des coûts liés à la remise en état des sites pollués ou détruits par leur faute.
104. Favoriser le développement de la diversité culturelle par la transmission aux générations futures des patrimoines historiques, artistiques et culturels propres à leur pays.

105. Protéger les aspects les plus fragiles de notre propre culture, notamment par le soutien à la production artistique.
106. Soutenir la construction d'une véritable union fédérale européenne, fondée sur la reconnaissance des diversités nationales et respectueuse du principe de subsidiarité.
107. Soutenir l'élargissement de l'Union européenne, en vue de constituer une force politique suffisante pour lui donner les moyens de peser dans la construction d'un monde multipolaire fondé sur les valeurs universelles dont elle est le berceau. Pour le **CDF**, toute adhésion à l'Union européenne doit passer par le respect des valeurs constitutives de l'identité européenne, au rang desquelles figurent l'héritage humaniste chrétien, la laïcité de l'Etat, la liberté religieuse et le respect des principes démocratiques.
108. Soutenir un approfondissement qui aille de pair avec l'élargissement de l'Union européenne. Dans ce but, le **CDF** :
- *soutient les travaux de la Convention européenne et souhaite qu'elle aboutisse à l'élaboration d'un Traité constitutionnel clair et compréhensible par tous ;*
 - *souhaite la généralisation du vote à majorité qualifiée, sous peine que l'élargissement n'aboutisse à une paralysie totale de l'Union européenne ;*
 - *souhaite que la Belgique s'engage dans les processus de « coopérations renforcées », moteurs de l'intégration européenne, notamment dans le cadre du Benelux.*
109. Renforcer notre politique de défense, en l'inscrivant dans le cadre des exigences de l'OTAN, de la PESD (Politique Européenne de Sécurité et de Défense) et de la PESC (Politique Extérieure de Sécurité Commune). Dans ce but :
- *réduire progressivement la part des dépenses de personnel des forces armées par le remplacement partiel des départ naturels, au bénéfice de la part des investissements, de manière à remplacer le matériel vétuste par du matériel répondant aux besoins des nouvelles missions, notamment dans le cadre de la coopération européenne (standardisation des acquisitions via l'Agence européenne des armements) ;*
 - *aligner progressivement notre effort de Défense sur la moyenne des pays européens ;*
 - *refuser la transformation de nos forces armées en « ONG humanitaire », sans empêcher pour autant que la recherche d'une polyvalence des formations et savoir-faire favorise le recours à l'armée en temps de paix ainsi que dans le cadre de missions humanitaires.*
110. Soutenir les institutions internationales qui œuvrent pour la paix. A cet égard, le **CDF** veut que la Belgique respecte scrupuleusement ses engagements internationaux, en particulier à l'égard de l'ONU, que ce soit pour s'opposer à toute intervention militaire non soutenue par le Conseil de sécurité, ou pour défendre la liberté et la justice.